

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique

APPEL D'OFFRES CAHIER DES CHARGES

Relatif à :

La mise à jour et maintenance de la base de données des arbres, arbustes et arbrisseaux de Martinique et leurs usages

Dates de la consultation :

du 30/09/2024 au 17/10/2024 à 23h59 (heure locale)

Contact DAAF: titouan.baraer@agriculture.gouv.fr

en cas d'absence : philippe.mathe@agriculture.gouv.fr

karine.lerouvillois@agriculture.gouv.fr

1 Contexte et description de la mission

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) assure au consommateur une alimentation sûre, accessible et diversifiée et accompagne la profession agricole et agroalimentaire à relever le défi du développement endogène et durable. Le service agriculture et forêt, et plus particulièrement le pôle forêt, est en charge de l'instruction des demandes d'autorisation de défrichement et de la réalisation des missions de Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

La Martinique est boisée sur environ 48 500 ha, soit 43% du territoire. Cette surface forestière est constituée d'environ 69% de forêts privées. En France hexagonale les CRPF ont pour vocation de promouvoir les règles de bonne gestion sylvicole auprès des propriétaires forestiers privés et de les conseiller en fonction de considérations techniques, juridiques, économiques ou financières. En absence de CRPF en Martinique, c'est la DAAF qui exerce ses missions.

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) est établi pour la période 2019-2029. La DAAF a sollicité en 2023 une entreprise - l'association des paysagistes producteurs de plantes de fleurs et feuillages de Martinique (A3P2FM) - pour l'élaboration d'une base de donnée des espèces ligneuses (arbres, arbustes, arbrisseaux) de Martinique et de leurs usages, permettant de répondre aux actions suivantes du PRFB :

- Réalisation d'un travail sur les propriétés, l'écologie et les utilisations des espèces, notamment prioritairement par une synthèse des usages connus par plantes.
- Recherche appliquée sur les essences, les lieux propices à leur installation, les itinéraires de culture développés.
- Recensement des données remontées par les différents projets mis en œuvre sur le territoire selon les types de production et les milieux.
- Recensement des essences intéressantes en Martinique pour diversifier la sylviculture ;
- Identification des atouts, des inconvénients de chacune des essences forestières, et leur usage;
- Réalisation d'un catalogue de diversification sylvicole (à venir).

Ces actions ont été réalisées et un site internet a été élaboré : https://aaamartinique.org/

La DAAF souhaite désormais être accompagnée pour assurer la pérennité du projet dans le cadre de ses actions, et notamment :

- assurer la mise à jour de la base de données ;
- assurer la maintenance du site web.

Cette mission se déroulera sur l'année civile 2025, voire 2026, en fonction des besoins réels.

2 Description de la mission d'étude

La mission consiste en :

- l'hébergement et la maintenance informatique du site web https://aaamartinique.org/
- L'actualisation régulière des données et sources botaniques disponibles.

3 Organisation et mise en œuvre des prestations

Le prestataire devra assurer le caractère confidentiel des données recueillies lorsque nécessaire avec des accès privilégiés pour certaines structures, le filtrage d'accès des données disponibles sur le site internet et la sécurité du site web.

4 Pilotage et livrable de l'étude

Le suivi des travaux sera assuré par un comité de pilotage composé d'au moins deux représentants de la DAAF, du conservatoire botanique national de Martinique (CBNMartinique), de la collectivité territoriale de Martinique (CTM). Le prestataire assurera la présentation de l'avancée des prestations auprès de la DAAF, sous forme de diaporamas et/ou de production de notes méthodologiques.

La prestation comprend la réalisation a minima de deux réunions de coordination avec le comité de pilotage, dont une réunion présentant la synthèse de la mission.

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant. Ce nombre de réunions sera défini dans la convention passée avec l'attributaire de l'étude.

Les livrables attendus sont :

- Base de donnée mise à jour (Google Sheet ou tableur contenant les données complètes)
- Site web https://aaamartinique.org/ fonctionnel.

5 Calendrier prévisionnel

L'étude devra démarrer à compter de la date de notification de la commande prévue. La date prévisionnelle de démarrage est fixée au 1^{er} janvier 2025, pour une durée totale maximale de 11 mois.

6 Présentation de la prestation technique et financière

Le montant global de l'enveloppe financière consacrée à l'opération est inférieur à 6 500€ toutes taxes comprises (TTC).

Une avance de 30% maximum sur le montant pourra être versée sur demande du bénéficiaire à la signature de la convention.

Le contenu du prix de la prestation inclut notamment :

- Tous les frais afférents à la réalisation des prestations, ainsi que les frais de déplacement liées à la réalisation des prestations ;
- Tous les frais liés aux réunions ;
- Les frais relatifs aux droits de propriété intellectuelle ;
- Tous les frais annexes et les matériels nécessaires à l'exécution des prestations ;
- Toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres applicables aux prestations.